femmes.solidaires@wanadoo.fr
www.femmes-solidaires.org

≠GenerationNonSexiste

Communiqué de presse Contact : 01 40 01 90 90

Lien de la pétition : http://chng.it/2LHwCrFdHd

Le 7 juin 2019 sifflera le coup d'envoi de la Coupe du Monde Féminine de Football pour la première fois en France.

Femmes Solidaires lance une pétition « Du sport féminin à la télé ! » pour demander au Ministre de la culture de modifier le décret du 22 décembre 2004 en s'appuyant sur le rapport « Le sport à la télévision en France » de septembre 2016 porté par Monsieur David ASSOULINE, vice président du Sénat, notamment pour les points suivants :

- Assurer une meilleure visibilité du sport féminin en faisant que tous les événements d'importance majeure soient compris comme masculins et féminins
- Une application contraignante du décret du 22 décembre 2004 qui permet de rendre plus visible ces Événements d'Importance Majeure sur les chaînes en clair.

La pratique sportive pour les femmes est un enjeu féministe et représente un enjeu pour Femmes Solidaires. Plus de visibilité du sport féminin permet de donner envie et rend possible la pratique sportive. Le sport permet de lutter contre le sexisme en déconstruisant les stéréotypes de sexe et de genre, et relève du droit des femmes à disposer de leur corps. Nous voulons faire avancer l'égalité et la mixité dans le sport.

Malgré une augmentation des licences féminines, les licenciées des fédérations sportives en France demeurent minoritaires face à leurs homologues masculins et ne représentent que 37,2% en 2015. Au-delà de la pratique, les femmes sont encore trop peu présentes au sein des instances sportives : seules 11 femmes sont présidentes des 111 fédérations sportives en France, et aucune ne préside une fédération olympique. Et les femmes ne représentent que 16,98% des conseillers techniques sportifs (directeurs.trices nationaux.les, entraîneurs.ses nationaux.les...).

Nous le savons, l'exposition du sport à la télévision contribue au développement de la pratique localement. Depuis la coupe du monde de 2011, la médiatisation des compétitions internationales féminines de football s'est intensifiée et le nombre de licenciées a augmenté de +90%*. Mais en 2016, la retransmission sur les chaînes en clair du sport féminin ne représentait que 13,4%.

La retransmission des événements sportifs est régie par un décret du 22 décembre 2004**. Celui-ci énumère les 27 Événements d'Importance Majeure (EIM) que les téléspectateurs.trices sont en droit de pouvoir regarder à la télévision sur des chaînes publiques. Les événements sportifs féminins y sont largement sous représentés (10 sur 27).

Cette pétition est déjà soutenue par Gérard Holtz, journaliste sportif, Sabine Salmon, présidente de Femmes Solidaires et membre du HCE, Béatrice Barbusse sociologue du sport et dirigeante sportive, Catherine Louveau, sociologue du sport, professeure émérite, Benoît Hubert, secrétaire général du SNEP-FSU, Patricia Costantini, co-fondatrice EGAL SPORT, Annie Guilberteau, FNCIDFF, Annie Sugier, présidente de la LDIF, Marie-Claude Bertrand, présidente du CNFF, Monique Dental, présidente du réseau féministe « Ruptures », Sarah Ourahmoune, sportive de haut niveau.

Et par les associations suivantes : la Ligue du Droit International des Femmes -LDIF, le réseau féministe « Ruptures », la Fédération Nationale des Centres Informations Droits des Femmes et des Familles -FNCIDFF, le Conseil National des Femmes Françaises -CNFF, le Syndicat National de l'éducation physique -SNEP-FSU, Donnons des elles au vélo.

Femmes solidaires est reconnue mouvement d'éducation populaire et bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies

* Rapport du conseil supérieur de l'audiovisuel du 17/08/2017.
** Décret n°2004-1392 du 22 décembre 2004 pris par l'application de l'article 20-2 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, au sujet de la diffusion des événements d'importance majeure.